

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02 août 2019

Dossier complet le :

08 août 2019

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00264

1. Intitulé du projet

SWAC du Groupe Hospitalier Sud Réunion à Saint-Pierre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BD5

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guy Bardot Président de Bardot SA elle même présidente de BD5

RCS / SIRET

8 2 4 5 5 7 7 6 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
18.	(18): Débit de prélèvement : entre 10 000 et 35 000 m ³ /j. (19): Débit de rejet journalier : entre 10 000 et 35 000 m ³ /j. (31): Installation de production de froid à partir de l'eau de mer profonde. (35): Surface de la conduite terrestre = diamètre extérieur x longueur AR = 13 135 m ² . (2.2.4.0): Avec un débit moyen de 30 000 m ³ /j, l'apport en sel = 1,2 t/j (rejet d'eau de mer dans eau de mer, concentrations Identiques). (4.1.2.0): Montant des travaux estimé = ~ 40 millions d'euros. (2510): Volume d'extraction pour le puits = ~ 10 500 T.
19.	
31.	
35.	
IOTA - 2.2.4.0	
IOTA - 4.1.2.0 ICPE - 2510	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se divise en différentes parties :

• La partie maritime qui comprend :

o Une conduite permettant de prélever l'eau froide à une profondeur d'environ -1 000 mNGR. La longueur de la canalisation d'aspiration est d'environ 8,5 km;

o Une conduite de rejet permettant de rejeter l'eau de mer des profondeurs réchauffée suite aux échanges thermiques. La profondeur de rejet est d'environ -50 m de fond. La longueur de la canalisation de rejet est d'environ 500 m ;

o L'accès à la mer sera effectué par micro tunnel ;

o Les conduites d'aspiration et de rejet sont prévues en PEHD, d'un diamètre extérieur compris entre 710 mm et 900 mm avec des SDR variant entre 11 et 33 ;

• Un puits d'atterrage situé sur le site du RSMA et à proximité de la mer qui accueille l'arrivée de la conduite principale de froid et les organes de pompes eau de mer. Afin de permettre une alimentation gravitaire, le puits sera sous le NGR ;

• Les conduites terrestres d'eau de mer alimentent les échangeurs thermique situé dans le local technique sur le parking des médecins sur le site du GHSR.

4.2 Objectifs du projet

Le GHSR a organisé une consultation sous forme de dialogue compétitif pour l'achat de frigorifique à partir d'énergie thermique des mers pour la climatisation des bâtiments du centre hospitalier de Saint-Pierre. La société BD5, société privée dédiée à ce projet, a remportée le marché avec une offre qui répond aux exigences du CHU avec un volume de froid fourni de 28,7 GWh/an, une réduction d'au moins 10% du coût du froid acheté comparativement au coût actuel, un volume d'économies sur la facture électrique d'environ 10 GWh/an et un coefficient de performance de 26,6 (nettement supérieur à celui de 10 fixé dans la consultation). Dans le contexte actuel d'une évolution constante et sensible du coût de l'énergie, ce projet permet à l'hôpital de maîtriser durablement ses dépenses énergétiques. Il présente également un intérêt énergétique et environnemental incontestable pour le système électrique réunionnais : le projet permettrait de réduire de 0,3 % la consommation électrique globale de La Réunion et éviterait une émission de 6900 tonnes de CO2 par an. Un intérêt économique et sociétal fort, dans le sens où ce projet participerait également à la diversité et à l'indépendance énergétique de La Réunion, utilisant une énergie naturellement renouvelable et garantie à toute heure. Ce projet à fort potentiel d'efficacité énergétique permet au bassin sud de l'île de changer son impact sur les consommations énergétiques. L'étude énergétique menée sur le CHU montre une réduction de la consommation électrique globale de l'établissement de 30%. L'alimentation en froid par le SWAC permettra également au CHU de réaliser des économies de maintenance sur ses installations frigorifiques actuelles et également de supprimer les risques sanitaires induits par ses tours aéro-réfrigérantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux maritimes : Fourniture et pose des conduites en mer (sans dragage)

- Les conduites sont prévues avec un diamètre compris entre 710 mm et 900 mm, les dispositifs de lestage seront adaptés en fonction de la profondeur et de la nature des fonds ;
- La partie peu profonde des conduites sera lestée au moyen de lests en béton ou en fonte, posés sur le fond ;
- Si nécessaire, la partie amont des conduites sera protégée par des matelas de protection afin d'éviter les endommagements par chalutage ou chute d'objet ;
- Le lestage de la partie profonde des conduites est prévu avec des chaînes en acier avec des moyens d'ancrage adaptés ;
- Préassemblage des conduites en zone maritime ou portuaire, stockage possible des conduites en grandes longueurs ;
- Installation réalisée en une seule opération si les conditions météorologiques le permettent, par pose et jonction successive ;

Travaux de liaison terrestre - maritime :

- Un tunnel contenant les 2 pipelines (aspiration & rejet) construit par micro-tunnelier :
 - o Point de départ au fond du puits réalisé pour la station de pompage ;
 - o Tunnel de grand diamètre pour offrir une meilleure stabilité nécessaire dans une alternance de terrains très durs et de terrains éboulés (scories) ;
 - o Une longueur du micro-tunnel de 150 à 350 m en fonction des données de sol ;

Travaux terrestre : réalisation du puits d'aspiration et du local technique et pose des conduites terrestres

- Puits :
 - o Le puits est d'une profondeur d'environ 28 m et d'un diamètre d'environ 15 m ;
 - o Les travaux seront réalisés par passes d'environ 1 m de hauteur prévisionnelle ;
- Conduites terrestres : 2 tracés étudiés pour relier le puits au local technique (tracé retenu : par le RSMA).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la société BD5 vendra des frigorifiques au GHSR à partir d'énergie thermique des mers pour la climatisation de ses bâtiments pour une durée 20 ans grâce à un dispositif de climatisation par l'eau de mer.

Elle doit respecter les critères techniques de performance suivants pour maîtriser l'énergie du CHU et notamment réduire les consommations associées à la climatisation de l'établissement :

- Une puissance instantanée minimale du SWAC de 6,6 MWf ;
- Une énergie mise à disposition de 22 GWhf/an au minimum ;
- Un EER (Energy Efficiency Ratio) de 10,00 au minimum incluant un calcul des coefficients ESEER adapté au climat

Réunionnais ;

- Réduction de 30% de la consommation électrique annuelle du GHSR ;
- Economie électrique de 9,7 GWh/an ;
- Des températures de départ à 7 °C et le retour à 12°C à la sortie des bouteilles de mélange (départ des réseaux de distribution) avec la possibilité d'avoir un écart de (+ ou -) 1°C à 70% de charge.

Le projet consiste à pomper de l'eau froide en grande profondeur (environ 5°C à 1000 m) et transférer le froid contenu dans cette eau au réseau de climatisation de l'hôpital, au moyen d'un échangeur thermique. L'eau de mer qui ressort de l'échangeur thermique (à environ 12°C), est ensuite renvoyée dans l'océan à une profondeur adéquate à sa température, et sans impact sur son environnement.

Peu d'interventions sur les ouvrages seront nécessaires, principalement au niveau du local technique de l'échangeur thermique qui est implanté sur le parking des médecins du GHSR et de la maintenance des pompes d'eau de mer dans le puits d'aspiration qui est localisé sur le site du RMSA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de SWAC est soumis à autorisation IOTA au titre de la rubrique 4.1.2.0 au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, à examen au cas par cas au titre des rubriques 18, 19, 31 et 35 au titre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement .

En phase exploitation, le projet n'est pas soumis à Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mais les affouillements nécessaires à la réalisation du puits activent la rubrique 2510 en application de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, pour la phase travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de froid fourni	environ 28.7 GWh/an
Réduction de la consommation électrique globale de La Réunion	environ 0,3 %
Durée d'exploitation prévisionnelle	20 ans minimum
Température de l'eau prélevée	environ 5°C
Profondeur de l'aspiration	environ 1000 m
Profondeur du rejet	entre 25 et 200 m
Diamètre extérieur du rejet et d'aspiration	entre 710 et 900 mm
Profondeur du puits d'aspiration	environ 28 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Pierre

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 5° 29' 28 " E. Lat. 2 1° 20' 59 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Saint-Pierre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

RAS

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de Saint-Pierre, au niveau de Terre-Sainte, face au site de l'Hôpital de Saint-Pierre et du RSMA.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le puits de pompage ainsi que le réseau de froid qui alimentera l'hôpital sont situés hors des zones soumises à interdiction PPR et PPR littoral. Cependant, la canalisation d'aspiration/rejet traverse la zone R2 du PPR et la zone rouge d'interdiction du PPR littoral. Cette zone est proche du puits d'atterrage. La conduite d'aspiration/rejet ainsi que les travaux de création de puits de pompage/réseaux froid sont autorisés sur la zone R2 du PPR et sur la zone rouge du PPR littoral sous réserve des précautions géotechniques adaptées aux risques.</p> <p>Le PPR a été approuvé le 1er avril 2016 et le PPR littoral a été approuvé le 24 septembre 2018.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>RAS</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>RAS</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>RAS</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>RAS</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>RAS</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>RAS</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le débit de prélèvement d'eau de mer profonde sera compris entre 10 000 et 35 000 m ³ /j. L'eau sera prélevée à environ 1000 m de profondeur en dehors des masses d'eau côtières du SDAGE. Ce prélèvement aura peu d'impact sur le milieu. En effet, l'eau prélevée sera rejetée dans le même milieu et sa qualité aura peu variée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le puits de pompage est un ouvrage sec et étanche dont le fond est en contact avec la nappe littorale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour réaliser le puits, le volume d'extraction est estimé à environ 4 500 m ³ soit environ 10 500 T. Il n'est pas prévu de réutiliser les matériaux pour la réalisation du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégralité du projet sera soit enterrée ou immergée. En phase d'exploitation, le projet entraînera des perturbations mineures à la biodiversité existante. Des mesures visant à réduire et à éviter les perturbations et les dégradations de la biodiversité seront mises en place pour la phase travaux. Les conduites et les ouvrages seront implantés en dehors des zones écologiquement sensibles. L'inventaire et la reconnaissance préalable réalisés dans l'état initial confirment la faible sensibilité des fonds marins concernés par les emprises de la conduite.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) ou Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages seront enterrés ou immergés. Ils ne consommeront donc pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Ils sont réalisés dans une zone urbaine déjà aménagée et ne servent pas d'extension d'urbanisation.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le puits de pompage ainsi que le réseau de froid qui alimentera l'hôpital sont situés hors des zones de risques naturels. Cependant, la canalisation d'aspiration/rejet est située en zone correspondant à un mouvement de terrain moyen. Le puits d'aspiration ainsi que le réseau calorifugé alimentant le GHSR sont situés hors des zones d'aléas littoraux. Cependant, la conduite d'aspiration/rejet est située en zone d'aléa de recul du trait de côte fort. Mais ce projet est compatible avec le PPR et le PPR littoral de Saint-Pierre (voir PPR).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de mer prélevées ne subissent qu'un échange thermique, sans autre traitement.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics engendrés par le projet sont limités à la phase travaux, et relativement limités (opérations ponctuelles).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux maritimes ne généreront que peu de bruits. La réalisation du puits et des conduites pourront générer ponctuellement du bruit atténué par un mur en limite de parcelle et la profondeur du puits. De plus, il est prévu de réaliser un état initial acoustique et une modélisation des impacts des travaux d'ateliers bruyants vis-à-vis du milieu marin, ce qui permettra d'adapter/proposer des prescriptions. En phase d'exploitation : les pompes sont confinées en fond de puits et les locaux minimisent les émergences sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : seule la réalisation du puits et du micro-tunnel pourront générer des vibrations lors des phases d'excavations. La zone est relativement dépourvue d'Installations/habitations (1ers bâtiments à ~30 m). En phase d'exploitation : pas source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le débit de rejet sera compris entre 10 000 et 35 000 m ³ /j. L'eau sera rejetée sur la masse d'eau côtière FRLC109 de Saint-Pierre sur laquelle elle a été prélevée. Cette masse d'eau est qualifiée comme ayant un bon état global. Ce rejet aura peu d'impact sur le milieu : l'eau prélevée sera rejetée avec une température inférieure à celle du milieu récepteur et une eau des grandes profondeurs très pure mais enrichie en nutriments. Les autres caractéristiques physico-chimiques (y compris salinité) restent relativement identiques.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase d'exploitation n'engendrera pas de production de déchets. En phase travaux, les seuls déchets seront les matériaux liés à l'affoulement du puits. Ces matériaux, s'ils ont des caractéristiques adaptées, pourront être réutilisés sur d'autres chantiers de l'île en fonction de leur qualité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'émergence des infrastructures qui seront enterrées (puits et conduites terrestres) ou immergées (conduite maritime). Le local d'échange thermique est situé dans l'enceinte du GHSR.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

RAS

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

RAS

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le maître d'ouvrage a retenu les principes suivants pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- Les compléments d'analyse préalable des enjeux environnementaux et humains avec la réalisation d'études spécifiques nécessaires à la prise en compte des enjeux et l'évaluation des impacts et la définition des mesures de réduction :
 - o Modélisation du rejet pour confirmer l'absence d'impact dans la zone d'influence du rejet ;
 - o Etat Initial acoustique et modélisation des impacts acoustiques des travaux d'ateliers bruyants vis-à-vis du milieu marin ;
- La mise en place d'une coordination environnementale locale, avec les équipes projet pour analyser et définir les mesures d'évitement au stade de la conception et leur suivi en phase réalisation ;
- La prise en compte dans le cadre des études en phase 1 d'une concertation préalable des riverains et des usagers des sites concernés par le projet :
 - o Une démarche d'information et de concertation du public suivant les principes du droit à l'initiative avec les riverains concernés directement par les impacts et la recherche de mesures de réduction des impacts adaptées ;
 - o La mise en place d'un plan d'assurance environnemental et son suivi garantissant l'application des engagements du maître d'ouvrage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Oui, au regard des caractéristiques techniques du projet (rejet) et des travaux projetés, il semble nécessaire de réaliser une évaluation environnementale approfondie des impacts du projet, plus particulièrement vis à vis du milieu et la biodiversité marine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire.

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
1. Cadrage réglementaire du SWAC du GHSR de Saint-Pierre 2. Powerpoint de présentation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Ciotat

le, 24/07/19

Signature



